

~~~~COMPTES-RENDU~~~~ ~~~~PROCES VERBAL DE SEANCE~~~~

Comité syndical du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à dix-neuf heures, le Comité syndical légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège social du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses du Haut-Jura.

PRESENTS (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Monsieur Cyrille BRERO, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monsieur Nolwenn MARCHAND, Monsieur Bruno PAGET-BLANC, Monsieur Clément PERNOT (arrivé à 19h30), Monsieur Olivier PERRAD.

EXCUSES (par ordre alphabétique) : Madame Nelly DURANDOT (pouvoir à Gilbert BLONDEAU), Monsieur Michel PUILLET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND).

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD ouvre la séance du Conseil Syndical à 19h10 et souhaite la bienvenue aux élus présents. Il informe les membres du Conseil Syndical que Nelly DURANDOT donne pouvoir à Gilbert BLONDEAU et Michel PUILLET donne pouvoir à Nolwenn MARCHAND.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'afin de faire face au besoin de trésorerie de la structure, il a proposé d'avancer la séance de vote du Budget Primitif 2023 au 20 février 2023, afin de disposer des pièces budgétaires nécessaires à la réaliser d'un emprunt court terme avant début avril. Il indique néanmoins qu'en l'absence des comptes de gestion définitifs des budgets principal et annexe non encore transmis par le SGC de Saint-Claude, les questions 2 à 4 sont abrogées et reportées à la prochaine séance du Conseil Syndical qui aura vraisemblablement lieu le lundi 3 avril 2023.

oooooo

QUESTION N° 1 Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (*par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT*), le Comité syndical nomme Cyrille BRERO en tant que secrétaire de séance.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

QUESTION N° 2 PRET RELAIS - FINANCEMENT DU RETARD DE VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION INTERREG PROJET DOLE TUFFES – 700 000 EUROS

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 13 février 2023,*

Considérant la nécessité de recourir à un prêt relais ou une ligne de trésorerie pour couvrir un retard de versement du solde de la subvention INTERREG concernant le projet Dôle-Tuffes, sur une durée de 12 mois pour un montant de 700 000 euros,

Considérant les différentes offres reçues des partenaires bancaires, présentées en séance :

- Banque Populaire : trois offres (ligne de trésorerie et deux propositions de prêt relais)
- Crédit Agricole : deux offres (ligne de trésorerie et prêt relais)

Monsieur le Président présente l'offre proposée par la Banque Populaire numérotée 6795 en date du 06/02/2023 correspondant au prêt relais à taux fixe à 4,08% sur 12 mois.

Au vu de l'instabilité du taux Euribor 3 mois, les élus conviennent à l'unanimité de privilégier un taux fixe.

Le Comité syndical après en avoir débattu, à l'unanimité décide

o **DE SELECTIONNER l'offre bancaire suivante :**

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Prêteur : La Banque Populaire

Score Gissler : 1 A

Nature : prêt relais

Montant de du contrat de prêt : 700 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 mois à compter de la date de versement des fonds

Objet du contrat de prêt : Préfinancement du solde de subvention FEDER INTERREG liée aux investissements Dôle-Tuffes

Taux d'intérêt : taux fixe de 4,08% l'an

Versement des fonds : le 20 mars 2023

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine

Remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à tout moment pour tout ou partie du montant du capital restant dû, sans préavis

Frais de dossier : 800 euros

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Populaire, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- o **D'ACCORDER** à la Banque Populaire la clause de « pari-passu » dans l'hypothèse où un autre prêteur obtiendrait toute garantie non exigée à ce jour par la Banque Populaire,
- o **DE CHARGER** Monsieur le Président de la signature de toute documentation contractuelle, relative au contrat de prêt sélectionné,

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Station des Rousses, Monsieur le Trésorier de Saint-Claude.

QUESTION N° 3 EXECUTION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023 : Vote du Budget primitif - Budget Principal

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

Vu les articles L.5721-1 et suivants, L.5722-1 alinéa 1, L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n°2015026-0003 du 26 janvier 2015 modifiant les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses, et notamment les articles du titre 3.

Vu le tableau de l'impact prévisionnel des emprunts sur les participations du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes de la Station des Rousses pour la part Investissement.

oooooooooooo

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Les élus réaffirment les grandes orientations du budget primitif :

- démonter deux remontées mécaniques au Noirmont (télésiège des Plans et téléski de la Cloche) tout en confirmant l'exploitation du massif du Noirmont avec les actuels 4 téléskis – Junior I, Junior II, Noirmont I, Noirmont II – configuration comme à son ouverture –

- soutenir la reprise d'exploitation du téléski de la Combe du Lac par le remplacement de quatre potences complémentaires cette année
- créer une nouvelle opération pour moderniser et rendre attractifs les fronts de neige – crédits permettant de préfinancer des études sans avoir à augmenter les participations statutaires

Nolwenn MARCHAND précise que le choix de démanteler deux équipements au Noirmont est un juste équilibre entre des frais trop importants de maintien ou bien tout fermer. Les deux remontées mécaniques qui vont disparaître étaient plutôt dédiées aux débutants, or la clientèle qui fréquente le Noirmont est très majoritairement une clientèle de skieurs confirmés et/ou de locaux.

Sébastien BENOIT-GUYOD confirme que la position du SMDT est désormais de cibler les remontées mécaniques qui fonctionnent pour prioriser les maintenances car la structure n'a pas la capacité de tout entretenir. Il faut optimiser le parc.

Clément PERNOT fait référence au débat lancé par l'article du journal Le Progrès mettant en opposition les politiques d'investissement de la station de Métabief « la neige, c'est fini » et de la station des Rousses Jura sur Léman « un nouveau domaine transfrontalier à compter de 2021 ». Il réaffirme l'urgence à mener une analyse prospective, étager, pour interroger l'avenir de l'alpin tout en considérant qu'annoncer comme à Métabief que l'alpin « c'est fini », ce n'est pas la solution à privilégier.

Sébastien BENOIT-GUYOD confirme et répond que la démarche d'étager, de s'interroger remontée par remontée sur la durée d'exploitation (court, moyen ou long terme), a bien été menée en amont du renouvellement de la DSP et que le SMDT est dans cette démarche d'optimisation en parallèle de l'investissement Dôle-Tuffes qui aura été fini de rembourser en totalité d'ici 15 ans.

Nolwenn MARCHAND répond que la station de Métabief a beau jeu d'affirmer tourner la page du ski alpin alors qu'elle produit 8 fois plus de neige de culture qu'ici aux Rousses (80% du domaine alpin de Métabief en est équipé, contre 11% à Jura sur Léman). Il confirme qu'effectivement, ce sont deux attitudes différentes, mais que dans la pratique, l'adaptation aux changements climatiques va suivre sensiblement le même chemin dans les 2 stations.

À partir d'un certain montant de maintenance sur une remontée mécanique, on arrête, on démantèle. Il y a trois pas de temps dans la réflexion sur le parc de remontées, celles à conserver dans l'immédiat, celles à entretenir pour durer 10 ans, et les remontées sur lesquelles investir pour aller jusqu'au bout, jusqu'à la fin du ski. La station des Rousses prend en compte, comme à Métabief, les conclusions de l'étude de l'évolution du manteau neigeux, on sait quels sont les secteurs compliqués, on sait que le nombre de mauvaises années va augmenter, on rationalise aussi. Ce travail de réflexion et de prospective a été mené lors du diagnostic du Contrat de Station 2020-2026.

Nolwenn MARCHAND ajoute également qu'il faut bien être conscient que les deux stations du massif du Jura sont en réalité assez différentes :

- Métabief est un village concentré au pied des pistes, avec un aménagement actuel de tourisme très lié à l'alpin type « station de ski », qui a développé des activités liées à la pente avec et sans neige (vélo de descente, maintenant luge d'été).
- la Station des Rousses, ce sont quatre villages distants entre eux sur 25 kilomètres, les centre-villages pas immédiatement situés à côté des fronts de neige alpins, un réseau de ski de fond de 170 km, 100 km d'itinéraires raquettes, les deux lacs, les quatre musées, les parcours de randonnée déjà existants, du patrimoine historique, des activités estivales accessibles l'hiver en cas d'absence de neige. Le « quatre saisons » monte en puissance progressivement. La transition est lancée et se fait sans rupture de discours car l'offre est déjà présente.

Nolwenn MARCHAND ajoute que l'affichage de Métabief est caricatural mais semble faire son effet, notamment au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il s'interroge en aparté sur l'impact environnemental et paysager de la future luge d'été de Métabief, de même que sa rentabilité économique du fait de l'explosion des prix de l'énergie.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- o **D'ADOPTER** le Budget Primitif -Budget Principal de l'exercice 2023 conformément à la nomenclature M14 comme suit :
 - o **FONCTIONNEMENT** (*dépenses et recettes*) : 2 457 313,17 euros
 - o **INVESTISSEMENT** (*dépenses et recettes*) : 4 706 015,07 euros

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Trésorier de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses et Monsieur le Président-Directeur Général de la SAEM Sogestar.

QUESTION N°4 EXECUTION BUDGETAIRE - EXERCICE 2023 : Vote du Budget Primitif Budget Annexe « Site alpin de Bellefontaine »

→Rapporteur : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

Vu les articles L.5721-1 et suivants, L.5722-1 alinéa 1, L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n°2015026-0003 du 26 janvier 2015 modifiant les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses, et notamment les articles du titre 3.

Vu le tableau de l'impact prévisionnel des emprunts sur les participations du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes de la Station des Rousses pour la part Investissement.

o o o o o o o

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Il souligne que le SMDT travaille actuellement avec des prestataires externes pour chiffrer un plan d'investissement de maintenance lourde sur Bellefontaine à effectuer en 2024 au vu de la vétusté des quatre téléskis.

Clément PERNOT rappelle que le Département du Jura soutient le site alpin de Bellefontaine historiquement à hauteur de 50% des investissements mais ne pourra pas continuer éternellement cette politique sans l'assurance d'un investissement significatif de la strate EPCI qui a désormais la compétence touristique. Tant que les dépenses sont réalisées au titre de la maintenance, le Département continue de soutenir, car il s'agit de sommes modestes, au titre du folklore.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'historiquement, c'est la commune de Bellefontaine qui investit financièrement pour le ski alpin depuis la création du SMDT il y a plus de 20 ans. Olivier PERRAD souligne que les statuts du SMDT prévoient bien que la commune de Bellefontaine prenne à sa charge la partie des investissements du SMDT sur le site alpin, en lieu et place de la communauté de communes. Changer cette règle signifierait redéfinir le périmètre du SMDT.

Clément PERNOT indique qu'il insiste sur le fait que le projet doit être partagé, étant donné que ces compétences échoient à la communauté de communes ARCADE. Il annonce qu'il ne participera pas si les autres partenaires ne viennent pas autour de la table. Il rappelle que face au réchauffement climatique, les petites stations de ski doivent s'adapter, avoir une analyse prospective, imaginer le tourisme toutes saisons. Il invite ARCADE à venir participer à la discussion et reste convaincu de la nécessité de réfléchir à la création d'un centre aqua-ludique sur le territoire du Haut-Jura. Personne n'est capable de porter des investissements conséquents seul.

Nolwenn MARCHAND confirme qu'il partage la vision de Clément PERNOT sur le principe de partager les diagnostics et investir ensemble. Il souligne que la Station des Rousses participe avec les quatre communautés de communes à cette démarche aux côtés de Montagnes Ingénierie. L'étape du diagnostic est achevée, la phase de réflexion sur la gouvernance va débiter, afin d'imaginer comment optimiser les investissements.

Clément PERNOT conclut qu'il entend vivement encourager la présence de la communauté de communes ARCADE dans la discussion.

Sébastien BENOIT-GUYOD évoque l'enjeu de mettre au service du site alpin de Bellefontaine les services de l'office de tourisme d'ARCADE. Clément PERNOT confirme que cette compétence de promotion touristique ne peut pas être dévolue uniquement à l'alpin, la valorisation du tourisme doit se faire sur les quatre saisons, d'où l'importance de l'implication d'ARCADE.

Gilbert BLONDEAU ajoute qu'il voit également un enjeu d'accueil des saisonniers, qui pourraient trouver à se loger à Morez, étant donné qu'il y a des postes à pourvoir en station mais pas de logements disponibles. Sébastien BENOIT-GUYOD fait remarquer qu'il y a déjà des initiatives privées dans ce sens, comme la politique de la SOGESTAR d'acquérir des appartements à Morez pour loger son personnel.

Sébastien BENOIT-GUYOD conclut en confirmant que le SMDT affine les chiffrages et sera en mesure d'annoncer d'ici quelques semaines l'enveloppe maximale pour cette opération de maintenance lourde ainsi que son programme pour le site alpin de Bellefontaine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

o **D'ADOPTER** le Budget Primitif-Budget Annexe « Site alpin de Bellefontaine » de l'exercice 2023 conformément à la nomenclature M 4 comme suit :

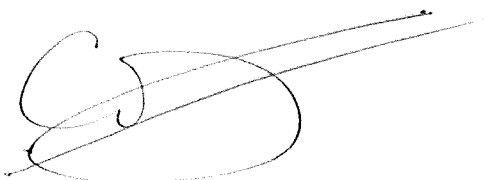
- ⇒ Exploitation (*dépenses et recettes*) : 94 444 euros.
- ⇒ Investissement (*dépenses et recettes*) : 81 244,55 euros.

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Trésorier de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Madame le Maire de Bellefontaine.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

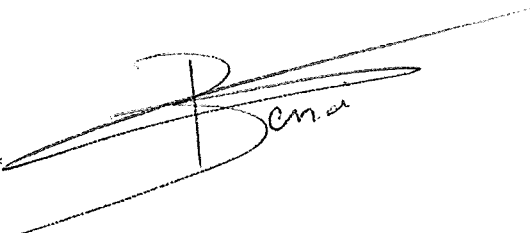
Le Secrétaire de séance,

Monsieur Cyrille BRERO



Le Président du SMDT,

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD



- Compte- rendu approuvé par Délibération n°-----
- Compte rendu modifié par délibération n°-----